

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/08/2024 - B2024/016549 - 2019 B 01744 - 853 747 236 - 2H RESTAURATION

Désignation de l'entreprise <u>2H RESTAURATION</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <u>2 A CHEMIN DES PRES</u>				<u>38240 MEYLAN</u>		
Numéro SIRET * <u>8 5 3 7 4 7 2 3 6 0 0 0 1 8</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>		
				Exercice N clos le <u>3 0 0 9 2 0 2 3</u>		
				Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 9 2 0 2 2</u>		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	16 335	016	1 254	
	Immobilisations corporelles *	028	678 916	030	237 574	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	695 251	048	238 828	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	7 973	052	7 973
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	9 211	066	9 211
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	4 200	070
Autres * (3)			072	483 112	074	483 112
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	177 284	086	177 284	
Charges constatées d'avance *		092	2 584	094	2 584	
Total II		096	684 364	098	684 364	
Total général (I+II)		110	1 379 615	112	238 828	1 140 787
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	10 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126	1 000	
	Réserves réglementées*	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132		132	543 458	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136		136	224 457	
	Subventions d'investissement	137		137		
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142		142	778 915	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		154	73 500	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	14 400	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	226 117	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 27)	172		172	62 255	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	Total III	176		176	288 372	
Total général (I + II + III)	180		180	1 140 787	1 250 683	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	419 537	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 des Statuts A vis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise 2H RESTAURATION		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 3		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 2		Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210			
	Production vendue	biens			215	214	1 569 993	1 344 068	
		services *			217	218			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226		900	
	Autres produits					230	35 825	19 088	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	1 605 818	1 364 056	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	381 624	317 355	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	10 047	(3 197)	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	328 484	238 399	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 457		244	13 042	8 103	
	Rémunérations du personnel *					250	354 880	296 494	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	77 464	68 064	
	Dotations aux amortissements *					254	85 085	77 020	
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1 404	1 130	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 252 029	1 003 369		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	353 790	360 687		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	17 971		
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294		6 247	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	73 567	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	73 737	89 543	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	224 457	264 897		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	224 457	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	73 737		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (Part de loyers dispensés de réintégration)	248	13 754		
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, sixies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (41 bis octies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies bis)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981	Jeune entreprise innovante (44, sixies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991			
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-DUD (art. 44 bis octies)	992	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	311 948	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	311 948	372		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 140 787.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 569 993.28 Euros et dégageant un bénéfice de 224 456.86 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 335		15 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	140 753		8 019
Installations générales agencements aménagements divers	393 453		46 310
Matériel de transport			27 498
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 806		-6 924
TOTAL	604 012		74 904
TOTAL GENERAL	605 347		89 904

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			16 335	16 335
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			148 773	148 773
Installations générales agencements aménagements divers			439 762	439 762
Matériel de transport			27 498	27 498
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			62 882	62 882
TOTAL			678 916	678 916
TOTAL GENERAL			695 251	695 251

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	809	445		1 254
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	54 907	28 802		83 709
Installations générales agencements aménagements divers	77 405	40 910		118 315
Matériel de transport		4 275		4 275
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 622	10 653		31 275
TOTAL	152 934	84 640		237 574
TOTAL GENERAL	153 743	85 085		238 828

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	445				
Instal.techniques matériel outillage indus.	28 802				
Instal.générales agenc.aménag.divers	40 910				
Matériel de transport	4 275				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 653				
TOTAL	84 640				
TOTAL GENERAL	85 085				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		73 500			73 500
TOTAL		73 500			73 500
TOTAL GENERAL		73 500			73 500
Dont dotations et reprises exceptionnelles		73 500			

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	4 200	4 200	
Personnel et comptes rattachés	6 735	6 735	
Impôts sur les bénéfices	10 624	10 624	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 206	28 206	
Groupe et associés	437 508	437 508	
Débiteurs divers	39	39	
Charges constatées d'avance	2 584	2 584	
TOTAL	489 897	489 897	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	226 117	226 117		
Personnel et comptes rattachés	31 503	31 503		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 943	19 943		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 268	10 268		
Autres impôts taxes et assimilés	513	513		
Groupe et associés	27	27		
TOTAL	288 372	288 372		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000		10 000		10 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 648
Dettes fiscales et sociales	11 196
Total	179 844

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges à payer

	Montant
CAP - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	168 648
CAP - CONGES PAYES	8 739
CAP - CHARGES CONGES PAYES	2 210
CAP - ETAT IMPOTS ET TAXES	247
Total	179 844

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 584
Total	2 584

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA - REDEVANCE	182		
CCA - ASSURANCE	106		
CCA - IMPOTS ET TAXES	491		
CCA - LOCATION	1 805		
Total	2 584		

2H RESTAURATION
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2A Chemin des Prés
38240 MEYLAN
853 747 236 RCS GRENOBLE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 MARS 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 224 456,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	224 456,86 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	225 543,14 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	450 000,00 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 45,00 euros par action	450 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 450 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente

